



MARDI 3 DECEMBRE

Rendez-vous annuel du Handicap vu sous 3 prismes :

Comment maintenir en emploi les travailleurs Handicapés ?

Comment renégocier les accords Handicaps pour qu'ils deviennent efficaces ?

Quels aides et dispositifs sur le Handicap existent-ils pour atteindre les deux précédents objectifs ?

La CFDT Ile-de-France a décidé de renouveler les rencontres annuelles sur la prise en charge du Handicap. Thème revendicatif majeur de l'action syndicale de la CFDT, la prise en charge des situations de Handicap peut parfois être compliqué pour certaines équipes syndicales car elles ne savent pas toujours par où commencer. C'est à partir de ce constat que nous avons décidé de repartir des fondamentaux sur le Handicap pour ouvrir un nouveau cycle de rencontres annuelles par :

Construire les fondamentaux d'une prise en charge efficace du handicap !

Nous vous proposons de participer à cette journée qui s'articulera autour de 3 tables rondes :

- Comment maintenir en emploi les travailleurs Handicapés ?

Participera notamment à cette table ronde Jean-Pierre PARAY, sociologue chez ALJP Conseil et Formation.

- Comment renégocier les accords Handicaps pour qu'ils deviennent efficaces ?

Participera notamment à cette table ronde Isabelle MERCIER, secrétaire nationale CFDT en charge, entre autres, des dossiers sur le travail et le Handicap ainsi qu'un avocat de notre réseau des avocats "AVEC".

- Quels aides et dispositifs sur le Handicap existent pour atteindre les deux précédents objectifs ?

Participera notamment à cette table ronde Vincent PIGACHE, Défenseur des Droits ainsi qu'un représentant de l'AGEFIPH et un du FIPHFP.

Nous vous proposerons également certains ateliers et des stands tenus par nos partenaires privilégiés :

- Un Ateliers Handicap visuel : "braille, découverte des sens et guidage"
- Un Atelier sur les nouvelles technologies accessibles aux non-voyants.
- Un stand de la MACIF

N'attendez pas... inscrivez-vous !

09h00 - 17h00 (8h)

85 rue Charlot

Bourse du travail de Paris, Salle HENAFF

75003 Paris

Île-de-France

Salariés du secteur privé ou agents d'une des 3 fonctions publiques concernés par la prise en charge des travailleurs Handicapés.

Liens utiles

[Plus d'infos](#)

[PDF](#)



- [Facebook share](#)
-